



**Demande d'enregistrement pour l'aménagement et la gestion d'un centre de ressources - Enregistrement au titre de l'article 32, paragraphe premier, point 7° de la loi modifiée du 21 mars 2012 relative aux déchets**

**N.B. : Cet enregistrement ne dispense pas des autres enregistrements/déclarations ou autorisations éventuellement requis en vertu de la législation relative aux déchets ou de la législation relative aux établissements classés (en ce qui concerne le stockage cf. numéros de nomenclature des catégories 050109, 050110 et 050111 du règlement grand-ducal modifié du 10 juin 2012 portant nouvelles nomenclature et classification des établissements classés).**

**1. DEMANDEUR ET OBJET**

**1.1** Nom (personne responsable) : \_\_\_\_\_  
Prénom(s) (personne responsable) : \_\_\_\_\_  
Fonction (personne responsable) : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
E-mail : \_\_\_\_\_

**1.2** Adresse du centre de ressources :  
Numéro : \_\_\_\_\_ Rue : \_\_\_\_\_  
Localité : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_  
Nombre d'usagers qui peut y être admis en même temps : \_\_\_\_\_  
N° parcellaire(s) : \_\_\_\_\_  
Section cadastrale : section \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_  
Commune d'implantation : \_\_\_\_\_  
Coordonnées LUREF :  
LUREF Est : \_\_\_\_\_ LUREF Nord : \_\_\_\_\_ LUREF H : \_\_\_\_\_



## 2. INDICATION DES DÉCHETS À ÊTRE ACCEPTÉS ET LEUR CAPACITÉ

A noter que l'annexe II du règlement grand-ducal du 15 mai 2025 relatif à l'aménagement et à la gestion des centres de ressources comprend une liste des fractions de déchets à accepter séparément dans les centres de ressources.

### 2.1 Indication des déchets dangereux à être acceptés et leur capacité :

CED <sub>(1)</sub>	R/D <sub>(2)</sub>	Désignation du déchet	Quantité [en t]
<b>Total</b>			



**2.2 Indication des déchets non dangereux à être acceptés et leur capacité :**

<b>CED<sub>(1)</sub></b>	<b>R/D<sub>(2)</sub></b>	<b>Désignation du déchet</b>	<b>Quantité [en m<sup>3</sup>]</b>
--------------------------	--------------------------	------------------------------	------------------------------------

---

**Total**



**2.3 Indication des déchets inertes non dangereux à être acceptés et leur capacité :**

CED <sup>(1)</sup>	R/D <sup>(2)</sup>	Désignation du déchet	Quantité [en m <sup>3</sup> ]
--------------------	--------------------	-----------------------	-------------------------------

**Total** \_\_\_\_\_

**Explications :**

- (1) Code européen de déchets conformément à la décision modifiée 2000/532/CE de la commission du 3 mai 2000 remplaçant la décision 94/3/CE établissant une liste de déchets en application de l'article 1er, point a), de la directive 75/442/CEE du Conseil relative aux déchets, et la décision 94/904/CE du Conseil établissant une liste de déchets dangereux en application de l'article 1er, paragraphe 4, de la directive 91/689/CEE du Conseil relative aux déchets dangereux.
- (2) Mode de traitement des déchets R et D conformément aux annexes I et II de la loi modifiée du 21 mars 2012 relative aux déchets



### 3. INDICATION DES OBJETS À ÊTRE ACCEPTÉS

A noter que l'annexe II du règlement grand-ducal du 15 mai 2025 relatif à l'aménagement et à la gestion des centres de ressources comprend une liste d'objets à accepter séparément dans les centres de ressources.

**Désignation de l'objet**



#### 4. Pièces à joindre

Les plans et justificatifs suivants sont à joindre à la présente déclaration :

- un plan détaillé à une échelle indiquant exactement les emplacements des différents contenants ou lieux d'entreposage et des autres infrastructures requises

#### 5. Contact

La présente demande d'enregistrement pour l'aménagement et la gestion d'un centre de ressources, accompagnée de sa ou ses pièce(-s) jointe(-s), est à envoyer par e-mail à [commodo@aev.etat.lu](mailto:commodo@aev.etat.lu) ou par courrier en un seul exemplaire à :

**Administration de l'environnement**

**Unité Autorisations**

**1, avenue du Rock'n'Roll**

**L-4361 Esch-sur-Alzette**

Les données à caractère personnel récoltées par ce formulaire sont traitées en conformité avec le règlement (UE) 2016/679 du parlement européen du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Veuillez naviguer vers le lien <https://environnement.public.lu/fr/support/protection-donnees/aev.html> pour prendre connaissance du détail de la protection de vos données, appliquée par l'Administration de l'environnement.

Le (La) soussigné(e) \_\_\_\_\_ déclare par la présente que toutes les indications fournies sont véridiques et que les copies jointes sont conformes aux originaux.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
Localité Date

\_\_\_\_\_  
Signature